

COMMUNIQUE DE PRESSE

Moustique tigre : tous responsables, ensemble, mobilisons-nous !

Marseille, le 21/05/2021

*« En Paca plus de 60 % des communes sont colonisées par le moustique tigre
et 97 % de la population vit à son contact ».*

Le dispositif de lutte contre *Aedes albopictus* (dit « moustique tigre ») et de surveillance des maladies virales transmises par ce type de moustiques en métropole est activé chaque année du 1^{er} mai au 30 novembre.

Le moustique tigre est un moustique originaire d'Asie, implanté depuis 2004 dans notre région. Il est vecteur de maladies, appelées arboviroses, comme la dengue, le chikungunya et l'infection à virus Zika.

Dans notre région, c'est l'Entente Interdépartementale de Démoustication Méditerranée qui est l'opérateur régional chargé de la surveillance du moustique tigre, pour le compte de l'Agence régionale de santé Paca, et qui intervient par des mesures de lutte anti vectorielle nécessaires autour des cas humains confirmés qui lui sont déclarés pour stopper la propagation virale sur nos territoires.

L'ARS Paca, Santé publique France et leurs partenaires mobilisent les professionnels et les établissements de santé pour identifier de façon précoce des foyers infectieux, et alerter la population, afin de maîtriser le risque d'apparition d'une chaîne de transmission locale de ces maladies en métropole (cas autochtone).

On parle de cas autochtone quand une personne a contracté la maladie sur le territoire national et n'a pas voyagé en zone contaminée dans les 15 jours précédents la date d'apparition de ses symptômes.

Le risque d'émergence de ces maladies est réel dans la région comme en témoignent les différents épisodes de cas autochtones enregistrés depuis 2010 : dix épisodes de dengue (28 cas), deux épisodes de chikungunya (19 cas) et un épisode de zika (3 cas). **Avec la région Occitanie, notre région fait partie des deux régions métropolitaines les plus exposées aux maladies vectorielles transmises par les moustiques.**

Les modes de transmission de ces maladies.

La dengue, le chikungunya et le zika se propagent par l'intermédiaire du moustique tigre. Lors d'une piqûre, le moustique prélève le virus sur une personne infectée. Après une période d'incubation, le moustique est capable de transmettre le virus, à l'occasion d'une autre piqûre, à une personne saine. Il n'y a pas de transmission naturelle du virus directement d'homme à homme.

En Paca, plus de 60 % des communes sont colonisées par *Aedes albopictus* et 97 % de la population vit à son contact. Les résultats de la surveillance entomologique réalisée par l'EID Méditerranée en 2020, ont montré une prolifération inhabituellement élevée du nombre de moustiques présents sur certains territoires au cœur de l'été, avec 2 à 3 fois plus de moustiques qu'en 2019.

Or, les gîtes de ponte des moustiques tigre sont situés dans 80 % des cas dans le domaine privé. C'est pourquoi, chacun doit participer à son niveau, à lutter contre la présence du moustique dans son environnement immédiat.

Chacun, en modifiant son comportement, peut se protéger et protéger ses proches.

1. Consulter immédiatement son médecin traitant en présence de symptômes évocateurs (fièvre d'apparition brutale, douleurs musculaires ou articulaires, douleurs oculaires, fatigue, maux de tête), en particulier s'ils apparaissent dans les 15 jours qui suivent le retour d'un voyage en zone tropicale.

2. Lutter contre la prolifération du moustique tigre

C'est en agissant au quotidien, chez soi, que nous pouvons éviter qu'il se reproduise et prolifère dans nos maisons, sur nos balcons, dans nos jardins, etc. Pour éviter que le moustique tigre prolifère, la meilleure méthode est d'éliminer l'eau dans laquelle les larves de moustiques se développent. Parfois quelques centilitres peuvent suffire pour qu'une femelle y dépose ses œufs :

- éliminer les petites réserves d'eau dans lesquelles l'eau peut stagner : les coupelles des plantes, les jouets des enfants... Dans les coupelles, remplacer l'eau par du sable humide ;
- bâcher hermétiquement ou recouvrir d'une moustiquaire les réserves d'eau (fût, bidon, piscine) ;
- être vigilant et ranger à l'abri de la pluie tout ce qui peut contenir de l'eau (seaux, arrosoirs) ;
- changer l'eau des plantes et des fleurs une fois par semaine ou plus si possible.
- ramasser les déchets verts qui deviennent des lieux de repos pour les moustiques adultes ;

3. Se protéger des piqûres de moustiques

Pour éviter les piqûres de moustique-tigre il est donc conseillé de :

- porter des vêtements couvrants et amples, voire de les imprégner d'insecticide pour tissus ;

- utiliser un répulsif cutané, conseillé par votre pharmacien, sur les zones de peau découvertes lorsque vous êtes exposés aux moustiques ;
- utiliser les climatiseurs ou les ventilateurs qui gênent les moustiques ;
- si nécessaire, utiliser des grillages-moustiquaires sur les ouvertures (portes et fenêtres) ;
- si vous êtes gênés la nuit, dormez sous des moustiquaires, qui peuvent également être imprégnées d'insecticide pour tissus. Il existe des moustiquaires à berceau pour les nouveau-nés ;
- utiliser les diffuseurs électriques à l'intérieur des habitations ;
- utiliser les serpentins insecticides uniquement en extérieur.

Lutte anti-moustiques : un dispositif innovant mis en place au CHU de Nice.

Depuis 2018, le CHU de Nice s'est doté de pièges anti-moustique dans le but de former une barrière protectrice autour de son établissement.

Ce dispositif prend la forme d'un boîtier qui diffuse une odeur attractive pour les moustiques. Une fois que l'insecte s'approche, un aspirateur s'actionne et emprisonne l'animal dans ces boîtiers.